

Repères économiques Bretagne

Avril 2013 / N°3

Les Entreprises de Taille Intermédiaire : caractéristiques et performances

Les Entreprises de Taille Intermédiaire sont bien représentées en Bretagne. Globalement réparties sur l'ensemble du territoire, elles emploient près d'un quart des effectifs salariés bretons et contribuent ainsi à la dynamique économique de la région. Même si cette catégorie d'entreprises compte une majorité de structures industrielles, les ETI sont également présentes en Bretagne dans les secteurs des services et du commerce. Plus proches par la taille des Petites et Moyennes Entreprises, elles affichent des performances comparables aux Grandes Entreprises en termes d'exportation. Conscientes des enjeux liés à la compétitivité, elles placent l'innovation au cœur de leurs préoccupations et sont relativement dynamiques dans ce domaine.

La Bretagne compte 160 Entreprises de Taille In- termédiaire (ETI)...

Les Entreprises de Taille Intermédiaire sont très présentes en Bretagne : 160 ETI sont en effet recensées dans la région début 2013, sur la base du champ d'analyse retenu par la CCI Bretagne (Cf. encadré Définitions, méthode et champ de l'analyse, p4).

Depuis le dernier recensement (début 2011), 24 entreprises sont sorties de

la catégorie ETI et ont été requalifiées en Petite et Moyenne Entreprise ou en Grande Entreprise. Même si les sorties se réalisent majoritairement au profit des PME, il est à noter que 4 ETI sont devenues des Grandes Entreprises, en dépassant le seuil d'effectif de 4 999 salariés entre les deux recensements. Inversement, 33 ETI ont été nouvellement identifiées correspondant à des PME qui ont dépassé les seuils d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de total bilan entre les deux recensements. La Bretagne présente ainsi des caractéristiques conformes à la moyenne nationale : selon une étude KPMG, « Chaque année, la catégorie accueille 19 % de nouvelles ETI, mais en perd 14 % » (pour respectivement 22 % et 16 % dans la région).

... principalement industrielles et de services ...

60 ETI bretonnes relèvent de l'industrie, soit près de quatre ETI sur dix de

la région (37,5 %). Cette proportion est plus élevée en Bretagne comparativement à l'ensemble des autres régions françaises, où les ETI industrielles pèsent pour 34,7 % dans l'ensemble des ETI (source Insee). L'industrie agro-alimentaire est particulièrement bien représentée dans cette catégorie d'entreprises, puisque sur les 60 ETI industrielles que compte la région, deux-tiers relèvent de l'IAA.

Les activités de services comptent 51 ETI. La Bretagne recense en proportion moins d'ETI relevant de ce secteur comparativement à la moyenne nationale (31,9 % contre 34,0 %, source Insee). C'est précisément dans les services aux entreprises et dans les transports que l'on dénombre le plus d'ETI (dans l'ordre 19 et 17 ETI, soit 37 % et 33 % des ETI de services de la région).

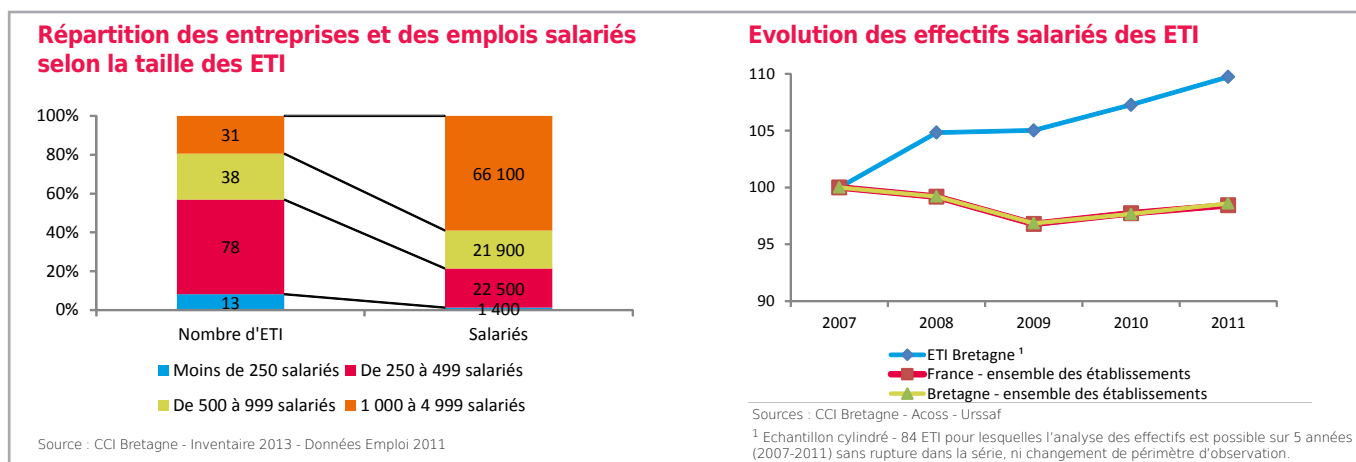
Le commerce, avec 41 ETI, représente un peu plus du quart des ETI de la région, conformément à la moyenne

L'utilisation de la notion d'« Entreprises de Taille intermédiaire ou ETI » en France est récente (décret d'application de la Loi de Modernisation de l'Economie en 2008). Cette catégorie d'entreprise a été introduite, à des fins statistiques, entre les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Grandes Entreprises (GE). Les ETI regroupent les entreprises qui occupent entre 250 et 4 999 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

6ème rang des régions pour sa contribution au total des emplois de l'ensemble des ETI présentes sur le territoire national (4,8% du total des salariés)

7ème rang des régions pour sa part de salariés travaillant dans une ETI (23,7% des effectifs salariés de la région contre 22,2% pour l'ensemble des régions métropolitaines)

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010



observée dans l'ensemble des régions (25,6 % contre 26,9 % selon l'Insee).

... qui emploient plus d'un salarié sur 5 dans la région.

Les ETI bretonnes emploient, tous secteurs confondus, 111 900 personnes, à fin 2011. La part de salariés travaillant dans une ETI est légèrement supérieure en Bretagne (23,6 % des effectifs salariés de la région) comparativement à la moyenne nationale, où 22,2 % de l'emploi salarié est concentré dans les ETI (source Insee).

La taille moyenne des ETI de la région (699 salariés) est conforme à la moyenne nationale (635 selon l'Insee), avec des différences significatives selon les secteurs : 836 salariés en moyenne pour les ETI relevant des services, 749 pour les ETI industrielles, 635 pour celles de la construction et 468 pour celles du commerce.

La majorité des ETI bretonnes (57 %)

ont un effectif inférieur à 500 salariés, plaçant la région dans la moyenne nationale (selon l'enquête annuelle Oséo-Dgcis 2012, 53 % des ETI ont moins de 500 salariés). Ces ETI de moins de 500 salariés emploient seulement 21 % du total des effectifs des ETI.

Cependant, la Bretagne se distingue par un poids significatif des ETI de 1 000 salariés et plus (19,4 % en Bretagne contre 11,0 % pour la France métropolitaine). Par ailleurs, cette catégorie d'entreprise concentre 59 % de l'emploi des ETI.

Quatre ETI sur dix implantées en Ile-et-Vilaine

Globalement bien représentées sur l'ensemble du territoire breton, les ETI contribuent par leur effet d'entraînement à la dynamique économique de la région. L'observation plus fine de l'implantation des ETI met en évidence une concentration dans les pôles urbains et aux abords des axes routiers

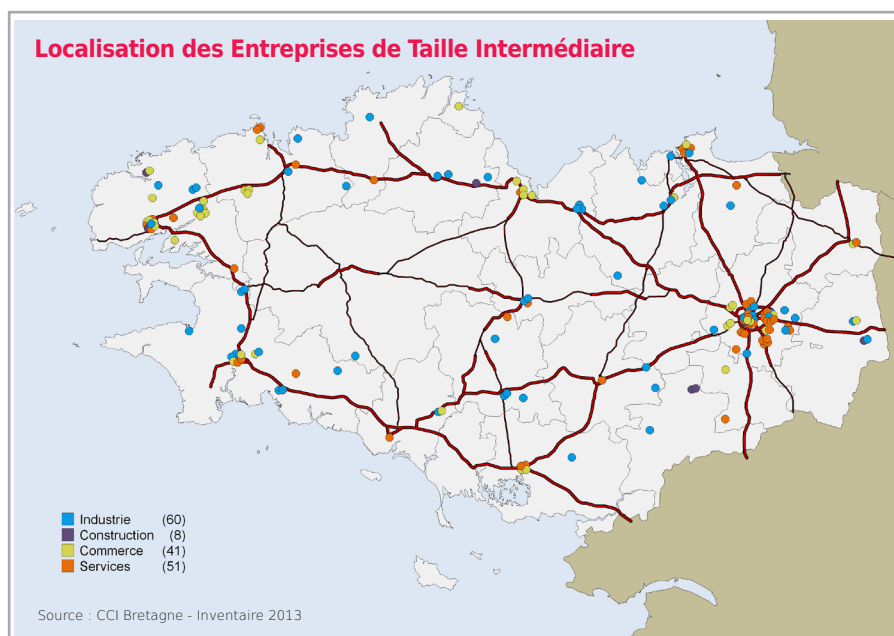
importants. L'Ille-et-Vilaine est par ailleurs comparativement plus dotée en ETI. Ainsi, le département, qui accueille 31 % des établissements de la région toutes catégories confondues, concentre 42 % des ETI régionales (contre 11 % dans le Morbihan, 14 % dans les Côtes d'Armor et 33 % dans le Finistère). Ce constat est également vrai en ce qui concerne l'emploi. L'Ille-et-Vilaine accueille ainsi 44 % du total des salariés des ETI de la région alors que le département pèse pour 37 % dans l'emploi total de la région.

Les ETI ont mieux résisté aux réductions d'effectif

L'analyse de l'emploi sur une période de cinq années (2007-2011) montre une meilleure résistance des ETI aux réductions d'effectif par rapport à l'ensemble des entreprises. Alors que dès fin 2007, l'ensemble des entreprises en Bretagne et en France enregistre des baisses de leurs effectifs salariés (- 0,8 %), les effectifs des ETI continuent de progresser (+ 4,8 %). A fin 2008, les ETI commencent à voir leurs effectifs stagner (+ 0,2 %) tandis que l'emploi est en baisse de 2,4 % en France et en Bretagne. L'emploi salarié évolue ensuite de manière plus significative dans les ETI de la région, comparativement à l'ensemble des établissements : + 4,5 % entre 2009 et 2011 dans les ETI de la région contre + 1,8 % pour l'ensemble des établissements bretons et + 1,7 % pour les établissements de l'ensemble des régions.

Près d'un tiers du chiffre d'affaires breton généré par les ETI

Les ETI de la région réalisent 31,7 % du chiffre d'affaires généré par les entreprises bretonnes de dix salariés et plus.



Cette part est relativement conforme à la moyenne nationale : selon l'Insee, les ETI sont à l'origine de 32,1 % du chiffre d'affaires total généré par les entreprises (à périmètre identique, hors microentreprises).

Les ETI aussi performantes que les Grandes Entreprises à l'export

Présentant notamment l'avantage d'être suffisamment grandes pour être plus en mesure que les PME de se présenter sur les marchés étrangers, plus d'une ETI sur deux de la région exporte. Plus précisément, 86 ETI bretonnes sur 160 réalisent une part de leur chiffre d'affaires à l'export, soit 54 % des ETI de la région, part supérieure à la moyenne observée en France (deux ETI sur cinq ont une activité à l'international selon l'enquête annuelle Oséo-Dgcis 2012). Près de 15 % des ETI réalisent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'export et près d'une ETI sur trois (28 %) fait au moins le quart de son activité en dehors de la France (24 % pour les ETI nationales selon l'enquête annuelle Oséo-Dgcis 2012).

Une ETI bretonne, dès lors qu'elle exporte, réalise en moyenne 25 % de son chiffre d'affaires à l'international. L'analyse de la répartition des ETI régionales exportatrices met en évidence un lien entre la part du chiffre d'affaires réalisé à l'export et la taille de l'entreprise. Ainsi, plus l'entreprise exportatrice sera importante en terme d'effectif, plus sa part de chiffre d'affaires consacré à l'export sera élevée.

Les performances à l'export des ETI bretonnes tendent davantage à se rapprocher de celles des Grandes Entreprises que des PME, conformément aux observations faites au niveau national. Ainsi, la part du CA réalisé à l'export par l'ensemble des ETI de la région s'élève à 20,8 % (estimation CCI Bretagne), pour respectivement 18,9 % et 20,8 % pour les ETI et les GE au niveau national (selon l'Insee). Comparativement, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'export par les PME s'élève à 10 % environ.

L'innovation, au cœur des préoccupations des ETI

La capacité à innover est souvent avancée comme un des facteurs clés de succès des ETI. Même si les stratégies

d'innovation sont quelque peu difficiles à appréhender, certains indicateurs permettent de mesurer les démarches d'innovation au sein des entreprises (dépôts de brevets, adhésion aux pôles de compétitivité,...).

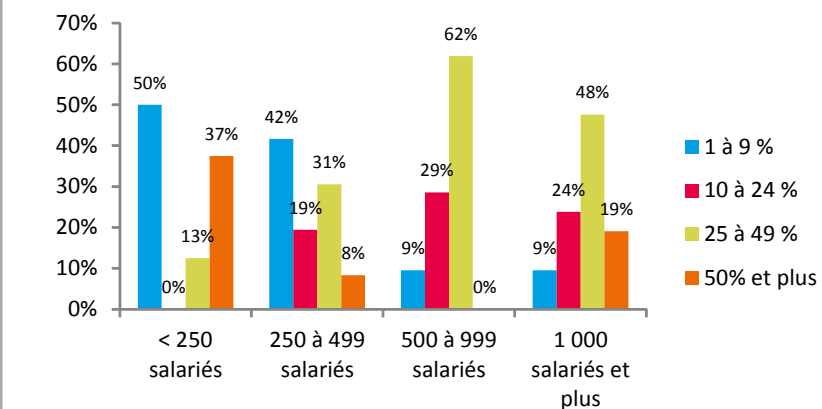
Les ETI bretonnes sont relativement actives en ce qui concerne les dépôts de brevets. Ainsi, sur les 801 demandes de brevets déposées par les ETI au niveau national au cours de l'année 2011, 27 sont le fait d'entités bretonnes, soit 3,4 % du total. De ce fait, la Bretagne occupe, en 2011, le 7ème rang des régions les plus dynamiques dans ce domaine. En 2010, la Bretagne se plaçait même à la 4ème place derrière les régions Rhône-Alpes, Ile-de-France et Pays de la Loire, avec 46 demandes de brevets publiées sur 754 enregistrées au total (soit 6,1 % du total des demandes).

Les pôles de compétitivité ayant, entre autre, pour vocation de soutenir l'innovation en favorisant le développement des projets collaboratifs de recherche et développement, une analyse de l'adhésion des ETI bretonnes à ces

structures donne des éléments sur leur sensibilité à cette problématique.

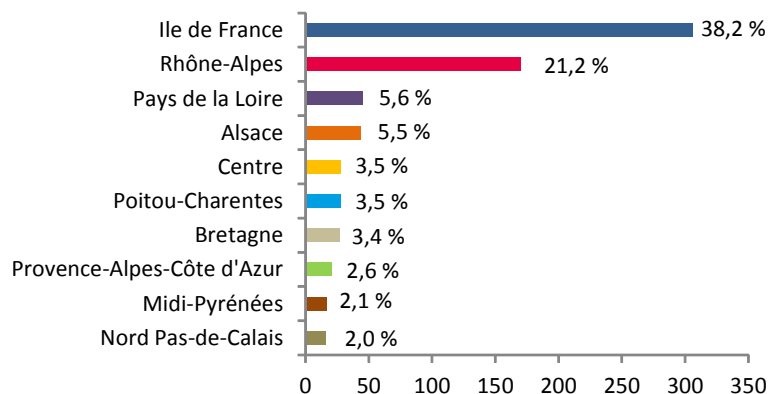
Sur les 160 ETI que compte la Bretagne, une vingtaine adhère au moins à un pôle de compétitivité (soit 12,5 % des ETI bretonnes). Si naturellement elles adhèrent en priorité aux quatre pôles de la région (Valorial, Images & Réseaux, Pôle Mer Bretagne et iDfor-CAR), elles sont quelques-unes à se tourner vers d'autres pôles nationaux ou à vocation mondiale, situés hors Bretagne (Aquimer, Industries et Agrossources, Vegepolys,...). A titre de comparaison, en région Nord-Pas-de-Calais, où sont implantés sept pôles de compétitivité, 15 % des ETI régionales adhèrent au moins à un pôle (source Direccte Nord-Pas-de-Calais). Globalement bien réparties sur l'ensemble du territoire, les ETI bretonnes contribuent à la dynamique économique de la région par les forces qu'elles présentent (meilleure résistance aux réductions d'effectif, comportement à l'export et en matière d'innovation, ...). L'étude devra être approfondie pour mesurer les performances économiques et financières de ces structures.

Répartition des ETI selon la part de leur chiffre d'affaires réalisé à l'export et leur effectif



Source : CCI Bretagne - Inventaire 2013 - Données CA export 2011

Répartition de demandes de brevets publiées par des ETI



Source : Observatoire de la Propriété Intellectuelle - INPI - Données 2011

Définitions, méthode et champ de l'analyse

Cette étude constitue un état des lieux de la présence des ETI en Bretagne à un moment donné (début 2013). Basée sur des données financières et d'effectifs au 31/12/2011, il se peut que la liste servant de base statistique ait évolué et que certaines entreprises ne vérifient plus les critères leur permettant d'être qualifiées d'ETI ou, au contraire, que de nouvelles entités relèvent depuis, de cette catégorie.

Définition

Les catégories d'entreprises introduites par la LME :

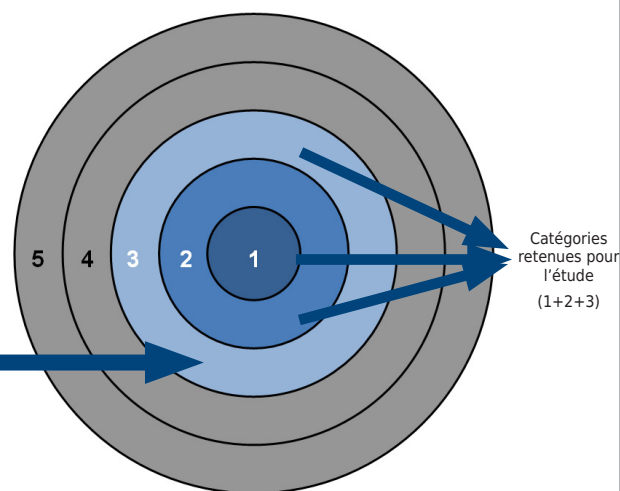
- Les entreprises sont d'abord classées en 3 tranches d'effectif :
 - effectif inférieur à 250 salariés : PME
 - effectif compris entre 250 et 4 999 salariés : ETI
 - effectif supérieur à 5 000 salariés : GE
- Les entreprises sont ensuite éventuellement reclassées dans la catégorie supérieure en fonction de leur chiffre d'affaires et du total de leur bilan.

Catégories

Cinq catégories d'ETI identifiées :

- 1. les ETI bretonnes, dont la société mère est localisée en Bretagne,
- 2. les ETI d'ETI bretonnes,
- 3. les ETI de Grandes Entreprises bretonnes,
- 4. les ETI filiales d'entreprises implantées en France mais dont la société mère est située hors de la région Bretagne,
- 5. les ETI filiales d'entreprises étrangères, dont la société mère est située à l'étranger.

Chiffre d'affaires en millions d'euros	Total de bilan en millions d'euros	Effectif salarié de l'entreprise				
		0 à 9	10 à 49	50 à 249	250 à 4 999	5 000 et plus
Moins de 2	quelconque					
2 à moins de 10	Moins de 2	Micro				
	Plus de 2		Petites			
10 à moins de 50	Moins de 2	Micro				
	2 à 10					
	Plus de 10			Moyennes		
50 à moins de 1 500	Moins de 2	Micro				
	2 à 10		Petites			
	10 à 43					Grandes
	Plus de 43			Entreprises de Taille Intermédiaire		
1 500 et plus	Moins de 2	Micro				
	2 à 10		Petites			
	10 à 43			Moyennes		
	43 à 2 000					
	Plus de 2 000					



Champ de l'étude

Certaines activités ont été retirées du champ de l'étude :

- les entreprises contrôlées par l'Etat ou les collectivités locales,
- les organismes privés spécialisés et les Groupements d'Intérêt Economique (GIE),
- les groupes dont l'activité principale est agricole ou financière.

Sources

- Enquête auprès des 600 premières entreprises bretonnes, réalisée dans le cadre de notre Palmarès de fin d'année.
- Base de données financières Coface Services et sites d'informations légales.
- « Voyage au cœur des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) : une stratégie de conquêtes », KPMG - mars 2013.
- « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », Insee Première n°1440 - avril 2013.
- « ETI enquête annuelle 2012 : la conjoncture des Entreprises de Taille Intermédiaire », OSEO-DGCIS - juin 2012.
- « Les ETI : des moteurs de la croissance régionale », Direccte Nord-Pas-de-Calais - juin 2012.

Repères économiques Bretagne est une publication éditée par la CCI Bretagne.

Directeur de la publication : Alain DAHER,

Responsable de la rédaction : Stéphanie BENVEL,

Rédaction : Stéphanie BENVEL - Blandine RENIER

Création graphique : korrigan-creations.com

Impression : Imprimerie des Hauts de Vilaine - Chateaubourg (35)

Dépôt légal : avril 2013 - ISSN en cours.

La reproduction des informations de ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source :

« CCI Bretagne - Repères économiques Bretagne »

Pour en savoir +

Consultez l'ensemble des études de la CCI Bretagne sur www.bretagne.cci.fr
Contact : infoeco@bretagne.cci.fr

